

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

07 FEV. 2024
Arrêté du **fixant la composition de la commission administrative paritaire**
compétente à l'égard des corps socio-éducatifs

NOR : JUSF 2403511A

La directrice de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs,

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommées en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Monsieur Olivier HERMEZ, adjoint au sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales (DPJJ/SDRHRS) ;
- Monsieur Hugues DOBO-LUSSAC, adjoint à la cheffe du bureau des relations sociales et des statuts (SDRHRS/RH3) ;
- Madame Cécile ZAPARUCHA, cheffe de la section de coordination statutaire et questions juridiques (DPJJ/RH3) ;
- Monsieur Rémi BRION-CHAMBON, chef de la section mobilité (DPJJ/RH4) ;
- Madame Céline JUSSELME, directrice des ressources humaines (DIRPJJ Grand Centre) ;

- Monsieur Gilles LEMEE, conseiller juridique (DIR PJJ Sud-Ouest) ;
- Madame Jeanne POUYE, rédactrice juridique chargée de la discipline (SDRHRS/RH3) ;
- Madame Housna MALECK, rédactrice chargée de la discipline (SDRHRS/RH3).

Membres suppléants :

- Monsieur Michel TEIXEIRA, chef du bureau du secteur de l'appui au pilotage du SAH (SDPOM/L4) ;
- Madame Anne CHONDROYANNIS, cheffe de la section recrutement (SDRHRS/RH1) ;
- Monsieur Jean-Hugues LANUSSE, chef de la section BOP central (SDPOM/L1) ;
- Madame Emilie EVENNOU, rédactrice (SERC) ;
- Monsieur Christophe DERYCKERE, directeur des ressources humaines (DIRPJJ Grand Nord) ;
- Monsieur Djamel OUEZNADJI, rédacteur (SDMPJE/K3) ;
- Madame Léa SANTOS, adjointe à la cheffe de la section des retraites (SDRHRS/RH4) ;
- Madame Fatima KANNIBOU-KAJAJ, chargée d'études RH (DPJJ/RH4).

Article 2

Ont été élues représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps socio-éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Madame Ludivine GAGNEAU (CGT-PJJ)
- Monsieur Yoann CHAUVIN (CGT-PJJ)
- Madame Amandine ADDIS (CGT-PJJ)
- Madame Emilie COCQ (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Laurence CHAZAL (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Julie HOUDAN (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Nadia DAHMANI (FO JUSTICE PJJ)
- Madame Samia SID (FO JUSTICE PJJ)

Membres suppléants :

- Madame Priscilla BERRAUD (CGT-PJJ)
- Monsieur Jean-Damien DEL PAPA (CGT-PJJ)
- Monsieur Yacine BOUKEROUI (CGT-PJJ)
- Madame Emmanuelle TALBOURDET (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Christophe MITTOU (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Christophe GROS (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Xavier ANDRIEUX (FO JUSTICE PJJ)
- Madame Estelle ROSSELLI (FO JUSTICE PJJ)

Article 3

L'arrêté du 02 février 2024 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 FEV. 2024**

Pour le garde des Sceaux,
ministre de la justice et par délégation,
Pour la Directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse
L'Adjoint à la Sous-Directrice des Ressources
Humaines et des Relations Sociales

Olivier HERMEZ